

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1^{ER} MARS 2021 À 20H00 VIA AUDIO/VIDÉO-CONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 1^{er} mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron et Mme Annie Bellefleur sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h04.

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie due au Covid-19, la présente séance se déroule via audio et/ou vidéo-conférence, est enregistrée et sera publicisée dans les meilleurs délais sur le site web de la Municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210027

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour modifié :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 1er février 2021*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Entente de collaboration- Centre d'action bénévole Laurentides– campagne de vaccination COVID*
6. *Transport*
 - 6.1. *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)*
 - 6.2. *Demande au MTQ – Traverse piétonnière et radars pédagogiques*
 - 6.3. *TECQ 2019-2023 - Programmation partielle des travaux*
 - 6.4. *Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale*
 - 6.5. *Mandat pour plan et devis - stabilisation de terrain sur le Rang des Collines*
7. *Aménagement et Urbanisme*
 - 7.1. *Mandat du contrat de paysagement*
 - 7.2. *Renouvellement de mandats – CCU*
 - 7.3. *Demande CPTAQ – Aliénation/lotissement - Récolte de La Rouge*
 - 7.4. *Demande CPTAQ – Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture- lot 3 942 634*
8. *Loisirs et Culture*
 - 8.1. *Mandat de gestion de la plage municipale -2021*
 - 8.2. *Demande d'aide financière – Initiative canadienne pour des collectivités en santé*
9. *Varia*
10. *Parole aux membres du conseil*
11. *Période de questions*
12. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

210028

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

210029

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 28 février 2021 totalisant la somme de 100941.11\$ et regroupant les chèques 10719 à 10758, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 25055.45\$ et regroupant les prélèvements no 4065 à 4103 soient approuvés.

ADOPTÉE

5.1 ENTENTE DE COLLABORATION – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES – CAMPAGNE DE VACCINATION COVID

210030

ATTENDU QUE la campagne nationale de vaccination COVID débute dans les prochains jours selon les annonces gouvernementales;
ATTENDU QUE l'organisme 'Centre d'action bénévole Laurentides' offre, entre autres, des services d'accompagnement aux personnes de 65 ans et plus n'ayant pas de moyens de transport;
CONSIDÉRANT la demande reçue par le Centre d'action bénévole de conclure une entente avec notre Municipalité, visant à rembourser les frais de kilométrage (0.54\$/km) aux personnes de Brébeuf qui bénéficieront du transport offert par cet organisme aux fins de la vaccination COVID;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf conclut une entente avec le Centre d'action bénévole Laurentides concernant le service de transport offert durant la campagne de vaccination COVID ;
QUE la Municipalité de Brébeuf rembourse à raison de 0.54\$/km les frais de déplacement engendrés pour la vaccination COVID, sous preuve de services rendus à des résidents de Brébeuf.

ADOPTÉE

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

210031

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 90,444 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien du réseau local.

ADOPTÉE

6.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 323 SUR LE PONT RELIANT LES DEUX RIVES DE LA RIVIÈRE ROUGE (CHUTE AUX BLEUETS) ET L'INSTALLATION RADARS PÉDAGOGIQUES AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

210032

ATTENDU QUE la Route 323 est de responsabilité provinciale par l'entremise du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il y a une forte affluence de piétons sur le pont reliant les deux rives de la rivière Rouge, dû à l'affluence de l'attrait touristique des Chutes aux Bleuets;
ATTENDU QUE les gens traversent d'un côté à l'autre du pont de façon non sécuritaire;
ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander au MTQ une traverse piétonnière sur le pont afin de sécuriser l'endroit;
ATTENDU QUE la municipalité est traversée par une route provinciale grandement achalandée et que la vitesse dans le noyau villageois n'est pas toujours respectée;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec de créer une traverse de piétons sur la route 323, sur le pont reliant les deux rives de la rivière Rouge;
QUE la municipalité de Brébeuf demande l'installation de radars pédagogiques sur la route 323 aux entrées Nord et Sud du périmètre urbain de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.3 TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

210033

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente (version no 01) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉE

6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

210034

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification triennale sur la réfection des chemins la Municipalité de Brébeuf prévoit effectuer cette année des travaux sur ces chemins municipaux;
ATTENDU QUE ces travaux qui seront effectués en 2021 sont évalués à 75 000\$;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander à la députée de Labelle, madame Chantale Jeannotte, que nous soit octroyée une assistance financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour effectuer les travaux de réfections majeures planifiées par le conseil pour l'année 2021.

ADOPTÉE

6.6 MANDAT POUR PLAN ET DEVIS - STABILISATION DE TERRAIN SUR LE RANG DES COLLINES

210035

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour des services professionnels d'ingénierie en rapport avec la stabilisation du Rang des Collines le long de la Rivière Rouge; ATTENDU QUE la firme Ingang Design inc a déposé une proposition au montant de 19 920.00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le mandat pour les plans et devis pour la stabilisation de terrain du Rang des Collines soit donné à Ingang Design inc pour la somme de 19 920.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7.1 MANDAT DU CONTRAT DE PAYSAGEMENT AU COMPLEXE MUNICIPAL

210036

ATTENDU QUE Jardins Passion dépose une offre de service pour le paysagement du complexe municipal au montant de 1227.10\$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QU'il est à propos pour la municipalité de Brébeuf de faire un aménagement floral au bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le travail de paysagement du complexe municipal à Jardins Passion conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

7.2 RENOUELEMENT DE MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

210037

ATTENDU QUE deux mandats au CCU sont venus en échéance;

ATTENDU QUE le CCU pour son fonctionnement doit avoir quatre membres;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les mandats de M. Dominique Nérêt ainsi que Mme Ève Lamarre-Biebuyck au CCU soient renouvelés pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

7.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ALIÉNATION/LOTISSEMENT – LOTS 4 419 898, 3 647 347

210038

ATTENDU QUE M. Mathieu Roy de la Récolte de la Rouge SENC demande à la CPTAQ le droit d'aliéner et lotir le lot 4 419 898 et une parcelle du lot 3 647 347 d'une superficie de 7.14 hectares;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'acquérir la propriété par le demandeur, qui est agriculteur de la relève et qui l'exploite actuellement en tant que ferme maraichère;

ATTENDU QU'actuellement M. Roy exploite la Récolte de la Rouge sur cette terre en location;

ATTENDU QUE l'exploitation du jeune agriculteur de la relève a débuté en 2016 et que pour consolider les investissements fait et à venir, l'acquisition de la terre est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'aliénation/lotissement de M. Mathieu Roy de la Récolte de la Rouge SENC, d'aliéner et lotir le lot 4 419 898 et une parcelle du lot 3 647 347 d'une superficie de 7.14 hectares afin qu'il puisse en faire l'acquisition.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION À LA CPTAQ - LOT 3 942 634

210039

ATTENDU QUE M. Ronald Gauthier, dépose à la CPTAQ une demande de renouvellement de l'autorisation 363027 pour poursuivre l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 942 634 sur une superficie de 3,97 hectares;

ATTENDU QUE l'usage d'exploitation d'une gravière sur ce lot est non-conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur mais bénéficie de droits acquis en regard de la réglementation municipale;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la municipalité doit transmettre à la Commission ses recommandations quant à cette demande;

ATTENDU QUE les autorisations ont été accordées initialement pour exploiter une butte de sable et abaisser le terrain au même niveau que les terres avoisinantes pour favoriser la remise en agriculture des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la sablière exploitée sur le lot 3 942 634 est située à moins de 800 mètres des puits d'alimentation en eau potable du réseau d'aqueduc municipal, implantés en 2005 sur le lot 3 646 833 et à 600 mètres de la limite du dit lot où sont aménagés les puits;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande de renouvellement de l'autorisation de la CPTAQ no. 363027, pour l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur une partie du lot 3 942 634 déposée par Ronald Gauthier et ayant une superficie de 3,97 hectares;

QUE la Municipalité de Brébeuf recommande à la CPTAQ, que la réhabilitation des zones déjà exploitées soit faite, que le sol arabe soit remis en place sur le fond nivelé et qu'une couverture végétale soit installée sur les lieux, soit par la plantation d'arbres ou l'ensemencement d'un mélange à prairie fourragère, le tout tel qu'exigé dans les autorisations initiales No 339606, 333850 et 363027;

Qu'un montant subséquent soit déposé par le demandeur à la CPTAQ, afin de garantir l'exécution des travaux de remise en état, et qu'un échéancier des travaux soit déposé à la CPTAQ afin de planifier la reprise de l'exploitation agricole de la terre.

ADOPTÉE

8.1 MANDAT - GESTION DE LA PLAGE MUNICIPALE - ÉTÉ 2021

210040

ATTENDU QUE Vivaction inc accepte de prendre en charge la gestion de la plage municipale pour la saison d'été 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et Vivaction inc. se sont entendus sur les termes d'une entente proposée par ce dernier déposé le 3 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité confie la gestion de la plage municipale à Vivaction inc. pour la saison d'été 2021 selon les termes de l'entente proposée relativement à la gestion déléguée de la plage municipale de Brébeuf datée du 3 février 2021, option partage de revenus;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

210041

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada par l'entremise de l'initiative pour des collectivités en santé a ouvert un programme de financement pour des projets d'espaces publics sécuritaires et vivants;

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf pense déposer un projet dans ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Clément Légaré

QUE la municipalité de Brébeuf dépose son projet;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

9. VARIA

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables avaient l'opportunité de transmettre à l'avance (jusqu'à midi le jour de l'assemblée), des commentaires et des questions via courriel et/ou téléphone étant donné que la séance se déroule sans public.

Des lettres ont été reçues et transmises aux membres du conseil qui en prendront connaissance; celles-ci concernaient principalement le sujet de la plage municipale.

12. LEVÉE

210042

L'ordre du jour étant épuisé, M.Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h28.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général